

Le bureau communautaire s'est réuni le jeudi 01 septembre 2016, à 18h00 à l'hôtel de communauté, à Plabennec, sous la présidence de Christian Calvez, Président.

I- Présentation du rapport définitif de la chambre régionale des comptes

Au second semestre 2015 la chambre régionale des comptes (CRC) a procédé à l'examen des comptes de gestion de la communauté de communes pour les exercices 2011 et suivants. Ce contrôle, qui porte sur la légalité des actes de gestion et non leur opportunité, devrait désormais intervenir tous les 4 ans.

La chambre a établi un rapport comportant ses observations définitives qui est parvenu au Président le 9 août 2016. La CRC invite la CCPA à tenir compte des recommandations et observations émises dans le rapport qui, conformément aux dispositions de l'article L.2343-5 du code des juridictions financières, devra être communiqué au prochain conseil de communauté du 20 octobre.

A noter que le présent rapport d'observations définitives sera transmis par la CRC aux Maires des communes membres, qui inscriront son examen à l'ordre du jour du plus proche conseil municipal. Selon les dispositions de l'article L.243-7-1 du code des juridictions financière qui précisent que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations à l'assemblée délibérante, le Président de l'EPCI, présente un rapport devant la même assemblée sur les actions qu'il a entreprises à la suite des observations émises. Ce rapport sera également communiqué à la chambre régionale des comptes...».

Le bureau prend acte de la présentation.

2- Transfert de compétence des aires d'accueil des gens du voyage

À la suite de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (loi Notre), les communautés de communes et communautés d'agglomération voient leurs compétences obligatoires et optionnelles étendues, avec des transferts progressifs échelonnés de 2017 à 2020.

Parmi les compétences qui seront transférées de plein droit aux EPCI à fiscalité propre figure la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ». Cela signifie qu'à partir de cette date, les communautés de communes et d'agglomération devront avoir inscrit cette nouvelle compétence dans leurs statuts. Pour les communautés de communes à DGF bonifiée, la compétence figure également parmi la liste des compétences à choisir.

La CCPA devra donc se mettre en conformité avec ces dispositions législatives, selon la procédure habituelle d'extension des compétences.

Si la communauté de communes ne le fait pas avant la date prévue, elle sera « réputée » exercer l'intégralité de cette compétence. Dans ce cas, le Préfet procédera à la modification nécessaire des statuts de la CCPA dans les six mois suivant cette date.

A noter que la loi du 5 juillet 2000 modifiée, relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, a renforcé les obligations des collectivités en matière d'accueil, en prévoyant notamment :

- l'élaboration et l'approbation d'un schéma d'accueil des gens du voyage dans chaque département
- l'obligation pour les communes de plus de 5 000 habitants de réaliser les aires d'accueil prévues par ce schéma.

Trois communes du Pays des Abers comptent plus de 5 000 habitants. Il s'agit des communes de Plabennec et Plouguerneau, qui disposent d'une aire d'accueil, et de la commune de Lannilis, qui elle ne dispose pas d'une aire d'accueil. Ce transfert de compétence conduira la CCPA à endosser l'obligation de mettre en oeuvre cette aire.

L'exercice de cette compétence nécessitera la mobilisation de moyens humains, techniques et matériels existants actuellement dans les communes concernées. En théorie les moyens humains et techniques

consacrés devraient être également transférés à la communauté de communes sous réserve qu'ils soient intégralement consacrés à cet usage. Ce qui ne semble pas être le cas des agents (techniques, administratifs et policiers). Il en est de même pour une partie du matériel technique et des véhicules utilisés.

Cela interroge le mode de gestion à adopter, deux hypothèses sont présentées:

- Une gestion opérationnelle de la compétence par la CCPA (gestion en régie)
- Possibilité d'une gestion partagée : prestation de service par les deux communes concernées

Le mode de gestion des aires d'accueil sera déterminé en étroite concertation avec les communes intéressées. Cependant, un seul mode de gestion sera retenu pour les deux aires existantes. Un courrier sera adressé aux communes de Plabennec et Plouguerneau afin qu'elles déterminent leur position. Les directions des communes intéressées et de la CCPA se rencontreront très prochainement pour préparer les modalités du transfert.

3- Lancement de la consultation d'un maître d'oeuvre dans le cadre du projet de rénovation de la Pépinière d'entreprises

Inaugurée en 2002, la Pépinière offre un cadre de travail idéal pour développer son projet d'entreprise. Cependant, le bâtiment ne répond plus aux besoins actuels et certaines entreprises occupent les lieux au-delà de la période de démarrage de l'activité soit environ 3 ans.

Un diagnostic réalisé par la SAFI fin 2015 et complété en février 2016 a permis d'apporter des éléments de réflexion en termes d'investissement et particulièrement sur les plans techniques et financiers.

Le choix fait par les instances communautaires pourrait impliquer la réévaluation du montant des travaux soit un montant estimé à près de 300 000 € TTC.

Afin d'affiner le programme et le coût des travaux ainsi que réaliser le suivi du chantier, la CCPA propose de lancer un marché pour la recherche d'un maître d'oeuvre. Les travaux de rénovation de la pépinière d'entreprises pourraient démarrer fin du premier trimestre 2017.

Unanimité du bureau.

4- Bilan sur l'accueil d'une mission évangélique des gens du voyage

La communauté de commune a accueilli entre le 31 juillet et le 28 août, une mission évangélique d'une cinquantaine de familles, correspondant à plus de 100 caravanes, sur le terrain disponible au bout de la rue Descartes à coté de l'usine de traitement des mâchefers, dans la zone de Penhoat à Plabennec.

Une convention a été signée entre Messieurs Raquinard, organisateur du rassemblement évangélique, et le Président de la CCPA. Elle permet de formaliser les engagements pris par chacune des parties. La convention couvre la période allant du 31 juillet au 28 août.

Unanimité du bureau communautaire.

5- Adhésion et participation au financement du fichier commun de la demande locative sociale du Finistère

La Loi ALUR responsabilise très fortement les EPCI dotés d'un PLH en rendant obligatoire la mise en place d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs. Le fichier commun de la demande locative sociale du Finistère est un dispositif de partage et de gestion de la demande de logement locatifs sociaux mis en place à l'initiative des organismes d'habitat social. Ce fichier est géré par une association Loi 1901 appelée CREHA Ouest via le logiciel « Imhoweb ».

Par arrêté préfectoral du 15 décembre 2015, le fichier départemental du Finistère a été agréé comme centre de délivrance du numéro unique départemental et reconnu conforme à la réglementation. A ce titre, tout EPCI qui y adhère sera déclaré conforme en matière d'obligation de mise en place d'un système de gestion partagée de la demande sur son territoire.

Il est donc proposé à la CCPA à compter de 2016 d'adhérer au dispositif en contrepartie d'une participation forfaitaire annuelle de 2 174 € TTC révisable tous les trois ans.

Unanimité du bureau.

6- Gestion et aménagements du Port de l'Aber Wrac'h – bilan de la rencontre avec le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine de Brest

Une rencontre entre Frank BELLION – Président de la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine de Brest (CCIMB), le Président de la CCPA et le Maire de LANDEDA a eu lieu le 30 juin dernier. Différents points ont été abordés :

Projet et plan de financement / rénovation du CVL

Le principe de la reconstruction du CVL, situé dans le périmètre de la concession du port de l'Aber Wrac'h, locaux aujourd'hui inadaptés et obsolètes, voire dangereux, a été acté par les 4 partenaires que sont la CCIMB, la CCPA, la commune de Landéda et le CVL. Une première étude réalisée par la SOBRETEC et financée par la CCIMB chiffre le coût de l'opération entre 1,3 et 1,6 millions d'euros. Ce coût serait partagé en quatre parts égales entre la CCIMB, la CCPA, la commune de Landéda et l'association utilisatrice. A noter qu'il est inscrit au contrat de territoire une somme de 45 000 € pour le financement de ce projet. Le bénéficiaire en serait la CCIMB. 20 % du financement pourrait être également demandé via le contrat de partenariat. D'autres financeurs pourraient également être sollicités comme la Fédération Française de Voile ou Nautisme en Finistère.

Gestion et entretien du port

Un chiffrage des travaux de voirie à envisager sur le port sera réalisé en septembre et présenté en conseil portuaire. Une proposition de programme pluri-annuel sera faite. A noter qu'en 2016 des investissements ont été réalisés au Port : le remplacement des pompes à carburant et la mise en conformité de l'aire de carénage.

Valorisation des espaces du port

La CCIMB et Landéda ont convenu que la réalisation de l'entretien sera assurée par les services de la communes, la commune facturera cette prestation à la CCIMB.

Polder

La CCPA souhaite pouvoir de nouveau intervenir sur le secteur du polder au port. 2 solutions sont évoquées : redéfinir le périmètre de la concession et mettre en place une autorisation d'occupation temporaire (AOT). Il est également demandé à la CCIMB de mettre à jour le périmètre de la concession avec une limite au niveau de la coopérative.

Le Bureau prend acte de la présentation.

7- Questions diverses

- Procédure d'élaboration du PLUI

Le programme des réunions prochainement élaboré sera bientôt transmis aux élus. Le Président indique également que le PADD doit être débattu au plus tard pour le 27 mars 2017.

- Point sur le dossier de l'île Vierge

Andrew Lincoln, le directeur général et le directeur des finances ont rencontré Monsieur Henry Masson, délégué régional des monuments historiques à Rennes ce jour. Celui-ci a assuré que la DRAC apportera une subvention de 25 % (sur le coût global des travaux effectués sur les monuments historiques). Le conservatoire du littoral a confirmé son soutien financier via une subvention de 295 000 euros (soit 11,1%), le conseil régional devrait verser 20 % au titre du contrat de partenariat et 4,5 % au titre de la valorisation du patrimoine et le Département, dans le cadre du contrat de territoire, prévoit une participation à hauteur de 4,50 % ce qui totalise environ 60 % de subventions. Une demande sera en outre adressée aux sénateurs du Finistère ainsi qu'au ministère de l'intérieur. Le dossier administratif suit son cours.

- Information sur l'entreprise CARGILL

Le Président indique qu'il est fort probable que l'entreprise Cargill soit reprise avant la fin de l'année.

- ACOR/THEAUD

Dans le cadre d'un contrôle de gestion effectué par les services communautaires portant sur l'exécution des marchés de broyage, transports et traitement des déchets, un certain nombre d'irrégularités ou d'erreurs commises par les attributaires du marché ont été détectées. Après discussions et confrontations des données et analyses avec les prestataires concernées, le préjudice subi par la CCPA porterait sur un volume de 650 tonnes de déchets verts.

Au vu des éléments en sa possession, le Président propose la signature d'un accord à l'amiable qui reposerait sur une indemnisation versée par les attributaires du marché et calculée en fonction des 650 tonnes évoquées ci-dessus. Le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer le protocole.

- Contrat de territoire – Installation d'une aire de skatepark à Bourg-Blanc

Le bureau communautaire donne son accord afin que ce dossier soit transmis au conseil départemental.

- Présentation du forum de l'emploi à Plouguerneau le 1^{er} octobre prochain

Intitulé « Travailler aux abers, de la Terre à la Mer », le forum de l'emploi est organisé par la Maison de l'Emploi du Pays des Abers, en partenariat avec la ville de Plouguerneau et Pôle emploi Europe. Il permettra de découvrir les métiers agricoles, les métiers de la mer et de l'agroalimentaire, de se renseigner sur les formations possibles et de rencontrer des professionnels de ces métiers. Le forum est gratuit et ouvert à tous. La communauté participe financièrement à hauteur de 780€ pour les affiches et flyers. Le repas de midi et l'apéritif à 18h pour les partenaires sont également offerts par la CCPA (410€). Le bureau communautaire approuve cette initiative et donne son accord à la participation financière de la CCPA.

- Demande de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP)

Le courrier de la HATVP, reçu début juillet, obligeant les Présidents des EPCI de plus de 20 000 habitants, leurs DGS et DGA et les élus ayant reçu délégation de fonctions à adresser une déclaration de patrimoine à la Haute Autorité est erroné. Seuls les EPCI de plus de 100 000 habitants sont concernés.

- Schéma de mutualisation

Suite aux discussions intervenues en comité de pilotage le 7 juillet dernier, le schéma de mutualisation nécessite, à nouveau, un examen par le comité technique afin de préciser, pour un certain nombre d'axes de mutualisation, les porteurs de projet.

- Modification des statuts en vue des transferts obligatoires au 1^{er} janvier prochain avec une distinction entre les compétences obligatoires optionnelles et facultatives

Les statuts de la communauté devront à nouveau être modifiés afin de les mettre en conformité avec les nouvelles dispositions du code général des collectivités territoriales issues de la loi NOTRe. En outre, une distinction entre les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives devra être appliquée.

- Carrefour des communes les 6 et 7 octobre prochain

Le Président informe les élus que la communauté prendra en charge le repas du midi le 6 octobre. La réservation des repas sera faite par le secrétariat de la communauté, chaque élu devra par contre s'inscrire individuellement pour sa participation au carrefour.

- Recrutement

Thomas Le Poulichet prendra ses fonctions sur le poste de géomaticien au 1^{er} octobre prochain.

Informations générales :

Le Président informe les élus de l'intervention de Mme Danycan, directrice de Pôle emploi Brest Europe avant le bureau communautaire du 03 novembre à 17 heures.